



Troubles anormaux du voisinage

Par **charlène**, le **07/09/2011** à **23:11**

Bonjour,
J'ai emménagé dans mon appartement il y a de cela un an, depuis j'ai des cafards dans mon appartement. Un professionnel des désinsectisations est passé dans mon immeuble et par la même occasion dans mon appartement. Celui-ci m'a confié que malheureusement, énormément d'appartements dans l'immeuble manquaient d'hygiène et de ce fait il était difficile d'en venir à bout. Cependant, il m'a certifié qu'avec les produits mis dans mon appartement j'en aurais plus. Deux mois plus tard, en revenant de vacance, je me rends compte qu'il y a toujours autant de cafards.
Ma question est donc la suivante : est-il possible, grâce à la justice, d'obliger mes voisins à faire le nécessaire pour qu'il n'y est plus de soucis d'hygiène et donc mettre fin à cette invasion de cafard?

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **23:45**

Normalement, les pro garantissent leur travail 6 mois (durée d'efficacité des produits de bonne qualité), si vous avez des cafards au bout de deux mois, il doit revenir faire correctement le travail.
[citation]Ma question est donc la suivante : est-il possible, grâce à la justice, d'obliger mes voisins à faire le nécessaire pour qu'il n'y est plus de soucis d'hygiène et donc mettre fin à cette invasion de cafard? [/citation] avec quelles preuves ? La parole d'un gars qui s'est prémuni de la mauvaise qualité de son travail ? Deux mois, ça peut simplement dire que ni les larves, ni les jeunes déjà présents, ni les oeufs n'ont été éradiqués.
Pour accuser les gens, il faut des preuves et les cafards, c'est comme les poux, ce n'est pas une question d'hygiène.